

**LEDENON Championnat de France des Circuits**

DATE: 23/09/2023

Sujet/Subject : **DECISION N° 10**

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : **CMR**

Les commissaires, après avoir examiné les éléments, ont décidé ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : Voiture 29 M. Mogica **FERRARI**

**PRESIDENT COLLEGE C S**

**R. GUILLEMAIN**

**66508**

Concurrent / Competitor: M. Mogica

Date & Heure de l'incident : le 24/09/23 à 15h01

Séance / Session : Course 2

Faits / Facts : Cause une collision avec la voiture 123

Référence / Offence : Art. 8.1 règlement Standard des Circuits Asphalté 2023 et Art. 17.9 du Règlement sportif Championnat de France FFSA GT4 2023

Décision : Pénalité de 10 secondes ajoutée à la fin de la course et 2 points de comportement

Raison de la décision : Après avoir visionné les images de la caméra embarquée des voitures 29, 123 et 777 (777 voiture suivant les deux voitures concernées par la collision) il a été constaté que la voiture N° 29 a causé la collision.

<p><b>Reçu par le concurrent (nom) :</b> <i>Pilote et concurrent concernés</i>                  Received by the Competitor (name): <i>et ne se sont pas présentés</i></p> <p><i>Désolé PROBLÈME CONNEXION RESEAU PRADOCK</i>                  Signature: <i>ARRIVÉ AU COLLEGE A 17H45 PRO GALIZZI</i></p>	<p>Date: <i>24/09/23</i></p> <p>Heure/Time: <i>17H30</i></p>
---	--

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Mr. GUILLEMAIN Roger  
Président  
Lic. 66508 FFSA

Mr. ARRIGHI Sylvain  
Membre  
Lic. 175703 FFSA

Mr. CHAMARD Laurent  
Membre  
Lic. 124825 FFSA

**Copie / Copy :** *Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage*  
*Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board*